



COMMUNE DE SAINT-LYÉ



LE LYOTAIN

AVRIL

ANNÉE 2013 - NUMÉRO 1

DANS CE NUMÉRO :

Edito du maire-adjoint	1
Infos mairie	2
L'écho du conseil	5
Compte-rendu Grange L'évêque	6
Enfance et jeunesse	7
Colis des anciens	13
Myosotis	13
Bibliothèque	14
Chasse à l'œuf	15
Etat civil	16
Numéros utiles	16
Agenda	16
Boîte à idées	16

La commune de Saint Lyé a vu sa population augmenter de plus de 30 % en 20 ans. Si cette commune plaît autant, c'est parce qu'elle offre à 15mn du centre de Troyes un environnement de qualité avec un certain nombre de services de proximité (médecin, pharmacie, commerces...), sans oublier les services scolaires, périscolaires et de loisirs.

Ici, comme ailleurs, les parents travaillent en ville. La municipalité se devait de mettre en place un service pour répondre aux besoins de ceux qui ont fait le choix de scolariser leurs enfants sur leur lieu de vie.

Elle a commencé tout simplement par la création d'un centre de loisirs en 1990 qui ne fonctionnait que durant les mois de juillet et août pour s'étendre aux petites vacances et aux mercredis. C'est en 1996 qu'elle a repris le service de restauration scolaire qui était gérée par l'association des parents d'élèves. Elle en a donc profité, avec l'aide de la CAF, pour mettre en place un service péri-scolaire le matin, le soir et après le déjeuner.

Jusqu'à l'année dernière, l'ACMSH (nouvelle appellation du centre de loisirs : accueil collectif de mineurs sans hébergement) accueillait les enfants dans l'ancien groupe scolaire. 2012 a vu l'ouverture d'un nouveau restaurant scolaire et la réhabilitation de l'ACMSH, avec pour l'accompagner la mise en place de nouvelles activités cul-

turelles, ludiques et sportives, par un personnel qualifié toujours soucieux de se perfectionner pour apporter confort et épanouissement.

Mais la qualité a un coût ! le respect des taux d'encadrement, la formation du personnel, la création d'ateliers, un bâtiment accueillant et fonctionnel... La commission enfance et jeunesse est en permanence animée par un double souci : maîtriser la dépense publique et tenir compte d'un contexte économique difficile pour les familles Equilibre bien fragile à converser d'autant qu'elle a préservé pour le moment un fonctionnement à la carte pour s'ajuster le mieux possible aux demandes des familles.

Dans ce numéro, vous trouverez en pages intérieures un dossier spécial «enfance et jeunesse» qui vous présentera en détail, avec chiffres, photos et commentaires, les actions menées en faveur des enfants et adolescents de 0 à 18 ans.

Le maire-adjoint, Jean-Philippe HASS





INFOS MAIRIE

Dates de ramassage des encombrants

Saint-Lyé : 12 septembre

Grange l'Evêque : 26 avril et 5 septembre

Merci de les sortir la veille au soir du passage.

ATTENTION Chasse à l'œuf : lundi 1^{er} avril

La chasse à l'œuf habituellement organisée le dimanche de pâques aura lieu cette année le lundi pour des raisons de sécurité et d'organisation, les foulées du Melda ayant lieu le 31 mars (voir page 15).

Sortie de territoire

Les autorisations de sortie du territoire individuelles et collectives pour les mineurs français voyageant à l'étranger sans leurs parents sont supprimées depuis le 1er janvier 2013 (circulaire du 20 novembre 2012). Un mineur français pourra donc franchir les frontières, muni de son seul passeport en cours de validité ou de sa carte nationale d'identité (pour les pays tels que ceux de l'Union Européenne par exemple).

Inscription listes électorales

En vue des prochaines élections de 2014, il vous est vivement recommandé de procéder à votre inscription sur les listes avant la fin de l'année soit en vous rendant au secrétariat de mairie muni d'un justificatif de domicile récent et de votre pièce d'identité en cours de validité ou en vous inscrivant directement sur le site internet : <https://mdel.mon.service-public.fr/inscription-listes-electorales.html>.

Jeunes de 16 ans : journée défense et citoyenneté

Toute personne (garçon ou fille) de nationalité française doit se faire recenser entre la date de ses 16 ans et la fin du 3^{ème} mois suivant. Après avoir procédé au recensement, il est obligatoire d'accomplir une journée défense et citoyenneté (JDC), anciennement, journée d'appel de préparation à la défense (JAPD). L'ordre de convocation parvient dans les 45 jours environ avant la date de la session retenue. La participation y est obligatoire, sauf

cas de force majeure (maladie, problème familial grave...). En cas de difficultés sur la date proposée, il convient, dans un délai de 15 jours, de prendre contact avec le bureau ou centre de service national afin de fixer une nouvelle date.

Une attestation vous sera délivrée lors de votre recensement. Celle-ci est à conserver précieusement car elle vous sera demandée pour passer des examens ou le permis de conduire. Inscription en mairie ou sur le site internet : <https://mdel.mon.service-public.fr/recensement-citoyen.html>

Foulées du Melda et Prix de Saint Lyé le 31 mars, perturbation dans la circulation :

La course pédestre des 10 kilomètres de Saint-Lyé aura lieu le matin. Les rues suivantes seront utilisées et feront l'objet de déviations :

- ⇒ Avenue de la Gare entre la rue Général de Gaulle et la rue Clémence de Hongrie
- ⇒ Rue Clémence de Hongrie jusqu'à son intersection avec la rue des Cortins
- ⇒ Rue des Cortins jusqu'à son intersection avec le passage de la Jonchère
- ⇒ Passage de la Jonchère jusqu'à son intersection avec la rue de la Jonchère
- ⇒ Rue de la Jonchère jusqu'à son intersection avec la rue Jeanne d'Arc
- ⇒ Rue Jeanne d'Arc de la rue de la Jonchère à la place de l'Eglise
- ⇒ Place de l'Eglise
- ⇒ Rue Henri Rodin
- ⇒ Rue du Moulin à partir de la fin de la rue Henri Rodin
- ⇒ Rue de Riancey jusqu'à son intersection avec la rue des Régales
- ⇒ Rue des Régales
- ⇒ Rue Général de Gaulle à partir de la rue des Régales.

Le Prix de Saint Lyé (course cycliste) aura lieu à partir de 13h. Il sera interdit de circuler dans le sens inverse de la course, des déviations seront mises en place pour les automobilistes désirant se rendre à Troyes. Départ et arrivée avenue de la Gare à Saint-Lyé direction Grange l'Evêque.



INFOS MAIRIE (SUITE)

Cimetière de Saint-Lyé

La gestion du cimetière s'effectue désormais sur informatique et les données enregistrées sont consultables sur le site : <http://www.cimetieres-de-france.fr/>.

Rappel sur l'interdiction de nourrir les animaux

Extrait de l'article de Laure Bourgin - Presse Troyes - Février 2013 n°217.

Odeurs d'urines, poubelles éventrées, etc., le nourrissage des chats a des répercussions désagréables sur l'environnement. Aussi attachants soient-ils, les félins, qui se reproduisent extrêmement vite, peuvent aisément envahir un secteur et devenir source de désagréments pour le voisinage. Une chatte peut ainsi avoir 4 portées par an, soit environ 12 chatons chaque année. Au bout de 2 ans, cette première portée peut engendrer jusqu'à 144 félins. Durant la 3^{ème} année, cette «petite communauté» peut se composer de 1728 individus. La 4^{ème} année, elle peut atteindre 20 736 chats !

L'interdiction de déposer de la nourriture dans les lieux publics pour y attirer les animaux errants est également valable pour les voies privées, cours ou autres parties d'immeubles lorsque cette pratique risque de constituer une gêne pour le voisinage (article 120 du règlement sanitaire départemental). Ce geste est passible d'une amende.

Il faut savoir que la prise en charge de chats errants a un coût pour la commune. En effet, la procédure consiste à faire intervenir «l'école du chat» qui capture l'animal, le stérilise, le vaccine et le remet à l'endroit trouvé. La commune prend en charge le coût de l'opération.

Chiens errants

Lorsqu'un chien errant est trouvé sur la commune, celui-ci est transporté au cabinet vétérinaire pour l'identifier.

⇒ Si son propriétaire est connu, il lui en coûtera la somme de 30€ pour la prise en charge et

10€ en plus par jour de garde, à compter du 2^{ème} jour (DCM 2012 05/16 en date du 31 mai 2012).

⇒ Si son propriétaire n'est pas connu, une convention avec la SPA à été signée : la commune doit garder l'animal 8 jours, pour permettre à son éventuel propriétaire de se manifester (mise en place d'affiches, annonce sur le site internet). Le délai respecté, l'animal est identifié à la charge de la commune et confié à la SPA pour l'adoption.

Tri sélectif

Les bennes de tri sélectif sont placées à 3 endroits dans la commune : rue du Calvaire, devant le service technique, Chemin de l'Etang et avenue de la Gare.

Pour le respect de tous et l'image de la commune, les abords des containers de recyclage ne sont pas des décharges. Veillez à emporter à la déchetterie ce qui vous encombre, afin de laisser ces endroits propres.

Désherbage

Après consultation, c'est la société AIR SOL de Fère Champenoise (51) qui a été retenue. Elle dispose d'un quad équipé de différents tuyaux et d'une bonbonne de gaz et sillonne les rues de notre commune pour faire disparaître les mauvaises herbes. Cette société spécialisée évite ainsi à la commune tous problèmes liés au stockage de produits dangereux : locaux inadaptés etc...

Vacances tranquilles

La police municipale assure aux personnes qui en font la demande une surveillance particulière de leur habitation lors de leur absence.

Un imprimé est disponible en mairie ou sur le site de la commune : <http://www.saint-lye.fr>, rubrique infos pratiques.

Prendre contact avec le policier municipal.



INFOS MAIRIE (SUITE)

UFOLEP cyclisme

Les 5, 6 et 7 juillet 2013 se dérouleront sur le circuit : Montgueux – Mesnil Vallon – Grange l'Evêque – Montgueux, les championnats de France de course cycliste sur route. Cette compétition qui rassemblera plus de 1000 coureurs, va causer quelques désagréments aux habitants, le président Michel Robe tient à leur présenter ses excuses pour la gêne perpétuée.

Déroulement de la course : vendredi 5 : 14h à 17 h
samedi 6 et dimanche 7 : 7h à 18h.

Jeunes lycéens étrangers cherchent une famille d'accueil

D'Allemagne, des Etats-Unis, du Mexique ou d'ailleurs, de jeunes étrangers viennent en France grâce à l'association CEI-Centre Echanges Internationaux. Ils viennent passer une année scolaire, un semestre ou quelques mois au collège ou au lycée, pour apprendre le français et découvrir notre culture. Afin de compléter cette expérience, ils vivent en immersion dans une famille française pendant toute la durée du séjour.

Le CEI aide ces jeunes dans leurs démarches et s'occupe de leur trouver un hébergement au sein de familles françaises bénévoles.

Ces séjours permettent une réelle ouverture sur le monde de l'autre et constituent une expérience

linguistique pour tous. «Pas besoin d'une grande maison, juste l'envie de faire partager ce que l'on vit chez soi». A la ville comme à la campagne, les familles peuvent accueillir. Si l'expérience vous intéresse, appelez vite au 05 59 26 21 42 ou 06 38 84 52 03.

Projet d'aménagement du centre bourg

La municipalité a lancé une consultation pour retenir un cabinet chargé d'étudier le réaménagement de cet espace. Celui-ci pourrait se découper en 5 tranches : place de la poste, place de l'église, place de l'église à l'allée du château, place de l'église au pont de la Seine (direction Saint Benoit sur Seine), place de l'église à la ligne ferroviaire.

Les objectifs de ce projet sont de rendre les espaces publics accessibles aux handicapés, d'améliorer les conditions de stationnement, de sécuriser les trottoirs devant les commerçants, ainsi que la circulation des piétons, de développer l'esthétique de la place centrale, carrefour des CD et de nombreux passages.

La priorité pour 2013 est d'aménager le parking de la poste.

Les autres phases se réaliseront ou pas selon les possibilités qu'offrira le budget et les choix du conseil municipal.

D'autres informations vous seront communiquées au fur et à mesure de l'évolution du dossier.

Permanences juridiques du CDAD

Les juristes du CDAD (conseil départemental d'accès au droit de l'Aube) répondent à toutes les questions juridiques que vous vous posez et ont pour rôle de vous informer, vous aider et vous orienter dans vos démarches juridiques, droit de la famille (divorce, séparation, autorité parentale...), droit des victimes, droit pénal, droit du logement, droit de la consommation... Adressez-vous dans les mairies des permanences pour prendre rendez-vous.

	AVRIL		MAI		JUN		JUILLET	
SAINT-LYE	Mardi 2	10h	Lundi 13	10h	Mardi 4	10h	Mardi 2	14h30
BARBEREY	Mercredi 17	14h30	Vendredi 3	10h	Mardi 25	10h	Lundi 22	10h
CRENEY	Mardi 14	10h					Vendredi 12	10h
MACEY	Mardi 9	10h			Mardi 11	10h		



L'ÉCHO DU CONSEIL

Séance du 29 octobre

Le conseil municipal accepte :

⇒ la nouvelle procédure liée au versement de l'allocation vétérance à accorder aux anciens sapeurs-pompiers volontaires ; et comme la loi du 20 juillet 2011 le permet, et l'augmentation de l'allocation vétérance à accorder aux anciens SPV à concurrence de l'allocation fidélité.

⇒ les modalités de remboursement des frais de stage aux agents partis en formation, et qui n'ont pas été pris en charge par le CNFPT, sachant qu'elles ont reçu un avis favorable du comité technique paritaire.

⇒ le principe d'incorporer dans le domaine public la rue du lotissement la Fontaine dont les parcelles concernées sont cadastrées ZE 472-481-482-492-500.

Séance du 11 décembre

Le conseil municipal :

⇒ accepte la décision modificative n°1 à apporter au budget 2012,

qui se résume par des virements de crédits et qui s'équilibre à la somme de 97 500 € en fonctionnement et à la somme de 2 770 € en investissement.

⇒ maintient sa participation à accorder aux agents dans le cadre de leur couverture prévoyance souscrite de manière individuelle et facultative à compter du 1^{er} janvier 2013.

⇒ accepte l'avenant à passer avec la société Screg Est pour les travaux complémentaires à ceux effectués à l'automne, rue du Calvaire entre la rue des Cortins et le passage du Crotay et dont le montant est fixé à 9 666€ HT.

⇒ fixe les nouvelles modalités à appliquer au versement des indemnités des pompiers, à compter du 1^{er} janvier 2013.

⇒ accepte le versement par le CPI de Saint-Lyé d'une somme de 6 066.76 € correspondant à sa contribution à l'acquisition du camion (déduction faite du produit de la vente de l'ancien) et du deuxième défibrillateur.

⇒ accepte l'acquisition d'une surface de 1941 m² à prendre sur les

parcelles cadastrées ZK 126 et 48 appartenant aux conjoints Lutel, au prix de 4€ le m², ce qui termine l'acquisition des terrains constituant le futur chemin d'accès au bassin de rétention préconisé par la DDT dans le cadre du schéma d'assainissement d'eaux pluviales.

⇒ fixe les tarifs à appliquer au 1^{er} janvier 2013 pour les services de l'ACMSH. Il accepte également l'instauration pour le club ados, d'un tarif pour famille nombreuse qui consisterait à appliquer une réduction de 20 % pour le 2^{ème} enfant, dans le cas où la fratrie participe à la même activité.

⇒ approuve le plan d'actions à mettre en place suite à la rédaction du plan unique établi dans le cadre de l'obligation pour l'employeur de garantir l'hygiène et la sécurité aux agents, qui s'étale sur trois ans et dont le budget est fixé à 21 650€.

L'intégralité de chaque conseil municipal est affichée en mairie ou consultable sur le site internet : www.saint-lye.fr



Comme chaque année, Madame Danièle Boeglin viendra tenir une permanence à la mairie de Saint-Lyé le **samedi 6 avril** de 10h30 à 12h dans la salle des cérémonies.

Venez nombreux lui poser vos questions, elle se fera un plaisir de vous écouter et de vous répondre.

Vide-Grenier de Saint-Lyé



Il aura lieu le dimanche 2 juin sur le parcours de santé de l'espace André Drouilly de 6h à 18h.

Tarif : 2€/m linéaire.

Les dates des permanences d'inscription vous seront communiquées ultérieurement sur le site internet.

Apporter la carte d'identité. Paiement à l'inscription.



SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE GRANGE L'EVÊQUE

Réunion du 30 octobre

Allocation vétérance

Le Président rappelle la procédure relative au versement de l'allocation vétérance aux anciens sapeurs-pompiers volontaires qui va être modifiée à partir de 2013, et qui aura pour conséquence, de faire transiter par le syndicat, la dotation du conseil général, qui sera reversée au SDIS, qui la reversera aux pompier concernés.

Le président précise que le SDIS rappelle aux communes et aux syndicats, qu'ils ont la possibilité, comme la loi du 20 juillet 2011 le permet, d'augmenter l'allocation vétérance à accorder aux anciens SPV à concurrence de l'allocation fidélité. Compte-tenu de la situation budgétaire du syndicat, d'une part, et de l'attente du résultat de la saisine de la chambre régionale des comptes par le CPI de Grange l'Evêque, le comité syndical ne souhaite pas donner suite au versement de cette allocation solidarité. Le Maire de Macey fait part de la même position pour sa commune. Denis Philippe précise par contre que le conseil municipal de Saint Lyé a accepté de verser cette allocation.

Le président notifie la décision de la chambre régionale des comptes qui a déclaré irrecevable la demande du CPI au motif qu'il n'est pas habilité à le faire : s'il y a saisine, elle devra l'être au

nom de chaque membre composant le CPI à titre individuel.

Le président en profite pour informer le comité qu'il a l'intention de rencontrer le chef de corps pour lui rappeler la position du comité syndical sur sa demande de versement d'indemnités complémentaires.

Les deux maires ont une position commune sur le refus de verser des indemnités autres que celles qui ont déjà été versées et qui correspondent au crédit retenu par la chambre régionale des comptes dans le cadre du règlement du budget par le Préfet.

Enfin, il termine en listant les travaux qui ont été entrepris pour le CPI (changement de la batterie du véhicule et de la membrane de la motopompe). Il lui reste à régler le problème des portes arrière du véhicule qui ferment mal dû à leur état. Le président se charge de régler le problème

Frais de stage

Le comité accepte les conditions de remboursement des frais occasionnés par les agents partis en formation lorsque le CNFPT ne les prend pas en charge, sachant que ces modalités ont fait l'objet d'un avis favorable du comité technique paritaire réuni le 5 octobre 2012.

Budget

Le comité syndical accepte de voter la décision modificative n°1 qui se résume par

l'inscription d'un crédit de 16 € pour mandater le coût de l'action à acheter pour adhérer à la société XDEMAT, sachant que cette somme sera prélevée sur le reliquat du crédit encore disponible sur le compte destiné à payer le remboursement du capital des emprunts.

Réunion du 28 décembre

Budget

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que les membres du CPI de Grange l'Evêque ont saisi la chambre régionale des comptes pour insuffisance de crédits inscrits au budget 2012 au titre des indemnités dues pour les exercices 2010 et 2011.

Celle-ci a fixé le montant des indemnités soit une somme de 2 537.68 € pour 2010 et 1 096.20 € pour 2011. Il est donc nécessaire de voter un crédit complémentaire de 1 300€.

Le budget 2013 devra donc prévoir le report du crédit de 3 650 € au titre des indemnités 2010 et 2011 auquel devra être ajouté celui pour les indemnités à verser en 2013 (au titre de l'année 2012).



PETITE ENFANCE (MOINS DE 3 ANS)

La commune ne possède plus la compétence petite enfance. Elle a été transférée à la communauté de communes Seine Melda Côteaux qui a déjà mis en service 2 micro-crèches, à Villechétif et Barberey-Saint-Sulpice, en partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales, la PMI (protection maternelle et infantile) et la MSA.

Actuellement, la communauté de communes mène une étude concernant la prochaine mise en

place d'un R.A.M. (relais d'assistantes maternelles), qui pourrait répondre aux besoins des parents et des assistantes maternelles de notre secteur.

Compte-tenu de ces éléments, la commune a pris la décision de ne pas rouvrir la maison des grenouilles, fermée depuis janvier 2012.

Toutefois, pour les enfants qui entreront à l'école mater-



nelle en septembre prochain, une découverte des locaux et une prise de contact avec le personnel et les enseignants (restaurant scolaire, accueil de loisirs, école maternelle) sera organisée avant l'été. Les familles concernées seront contactées par la mairie.

LE PERSONNEL DU SERVICE ENFANCE ET JEUNESSE

- ◆ 1 chef de service (qualifié BEESAPT-BEATEP)
- ◆ 1 directeur du club juniors ados (qualifié BEATEP)
- ◆ 1 directrice et 1 animateur-directeur adjoint de l'ACMSH (qualifiés BAFA et BPJEPS)
- ◆ 8 animatrices (3 qualifiées BAFA, 1 qualifiée BEATEP, 2 en cours de formation BAFA, 2 non qualifiées)
- ◆ 3 ATSEM (2 qualifiées CAP petite enfance, 1 non qualifiée)
- ◆ 2 accompagnatrices de transport scolaire (la 1ère est animatrice et la 2ème est intendante)
- ◆ 1 responsable intendance et 4 intendantes qui assurent le fonctionnement du self ainsi que l'entretien des locaux et du matériel.

soit 20 agents dont 12 titulaires de la fonction publique territoriale

ENFANCE

L'A.C.M.S.H. est un accueil de loisirs organisé par la commune pour les enfants scolarisés âgés de 03 à 12 ans. Il est déclaré auprès de jeunesse et sports et reçoit un financement de la caisse d'allocations familiales. Il fonctionne tout au long de l'année et propose, en fonction de l'âge des enfants, de multiples activités artistiques, culturelles, sportives, manuelles et ludiques, ainsi que

des sorties et des rencontres avec d'autres accueil de loisirs.

Il regroupe différents services permettant de répondre aux besoins des familles :

- Périscolaire de 07h30 à 08h20; de 12h à 12h30 et de 13h20 à 13h50 ; de 16h30 à 18h30 - inscription à l'année
- Mercredis de 07h30 à 18h30 - inscription à la journée ou demi-journée, avec ou sans repas

• Vacances scolaires de 07h45 à 18h - inscription à la journée ou demi-journée, avec ou sans repas

• Restauration scolaire de 12h à 13h50 - inscription à l'année

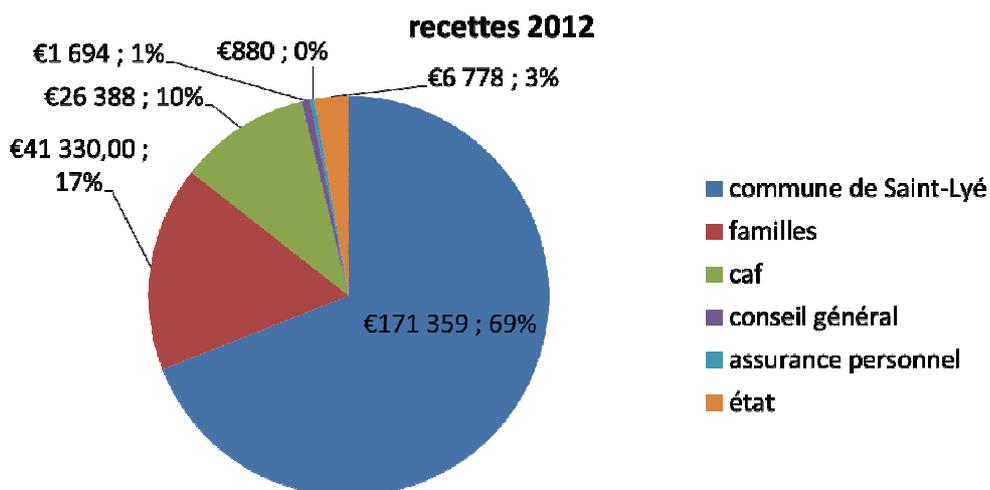
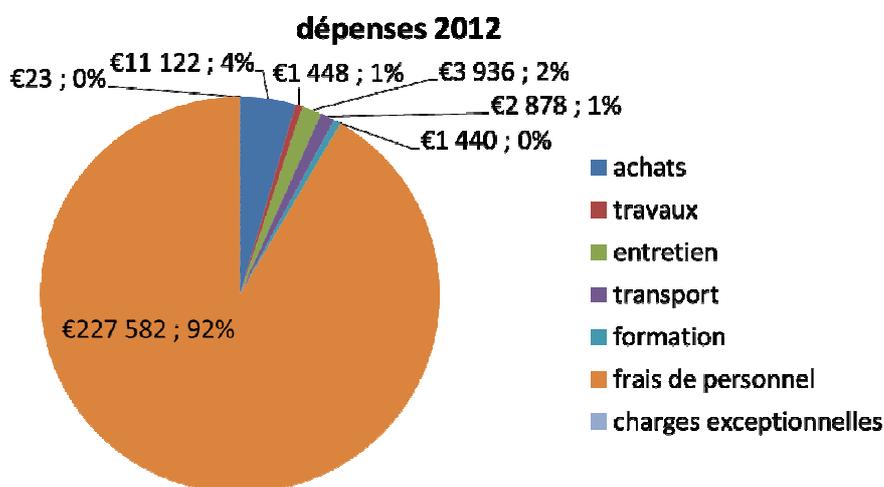
Effectifs moyens

Périscolaire : 60 enfants/jour
Mercredis et petites vacances : 40 enfants/jour
Juillet : 60 enfants/jour
Restauration scolaire : 130 en-

ENFANCE (SUITE)



BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2012 248429€



LA RESTAURATION SCOLAIRE

Les investissements

Depuis 10 ans, les services de l'accueil de loisirs se sont considérablement développés entraînant une augmentation sensible des effectifs sur l'ensemble des temps d'accueil proposés. Les locaux trop exigus, bruyants, et quelque peu vétustes manquaient de place et de confort

pour accueillir les enfants dans des conditions satisfaisantes.

La municipalité a donc lancé un vaste projet de réaménagement de l'espace qui comprenait trois phases :

- la construction d'un restaurant scolaire avec différentes annexes et liaisons avec le bâtiment existant.

- la réhabilitation des salles existantes ainsi libérées par le restaurant pour accueillir l'A.C.M.S.H.

- la redistribution de l'espace de circulation et des accès des piétons et des véhicules pour améliorer la sécurité des enfants autour du groupe scolaire.

LA RESTAURATION SCOLAIRE (SUITE)

Quelques chiffres

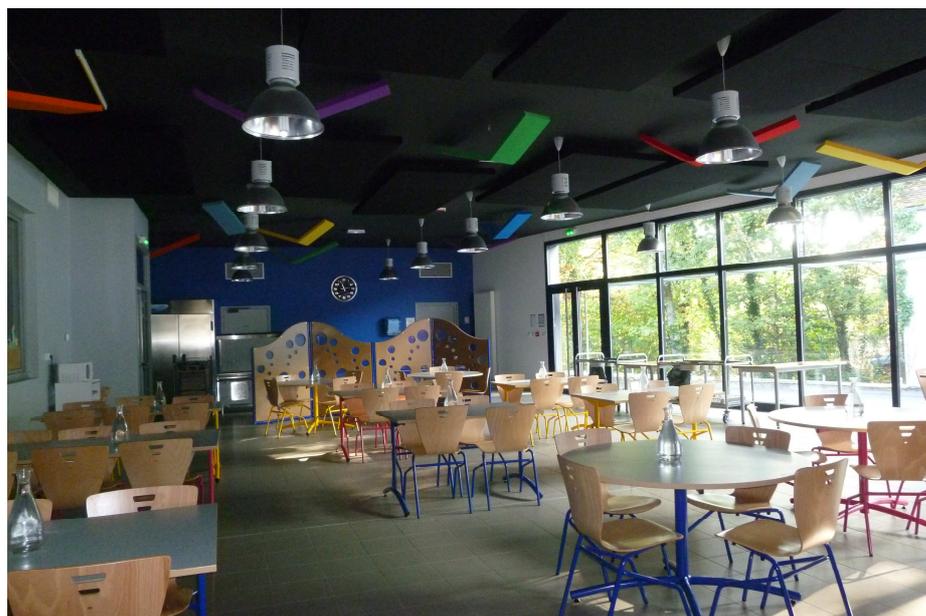
La construction du restaurant scolaire et la réhabilitation de l'accueil de loisirs ont entraîné une dépense de 1 770 000 € ttc .

La commune a bénéficié de plusieurs aides financières :

- ◆ Conseil Régional : 270 725 €
- ◆ Etat (dotation d'équipement des territoires ruraux) : 97 300 €
- ◆ Subvention parlementaire (Mr Baroin, député) : 90 000 €
- ◆ CAF : 36 840 €

Par ailleurs, elle a contracté un emprunt auprès du crédit agricole de 800 000 € remboursable en 20 ans au taux de 2.96 %.

Enfin, elle a bénéficié du FCTVA (remboursement de la TVA) à hauteur de 230 000 €.



Compte-tenu de tous ces éléments, la part d'autofinancement peut être évaluée à la somme de 245 135 €.

Parallèlement, le conseil municipal a voté une ligne de trésorerie

de 258 000 € qui a été remboursée en 6 mois, ainsi qu'un prêt relais de 500 000 € en attendant le versement du FCTVA et des subventions. Ce dernier contracté en 2012 sera remboursé d'ici l'été 2013.

Fonctionnement

La restauration scolaire est organisée par la commune. 130 enfants sont accueillis quotidiennement. Le *restaurant scolaire a reçu une certification H.Q.E. (haute qualité environnementale). C'est un self où l'enfant est*

autonome pour se servir et déjeuner. Il fait un choix entre 2 entrées, 2 fromages et 2 desserts (le plat du jour est unique). Pour les moins de 6 ans, un service à table est assuré par les animatrices et les ATSEM qui interviennent parallèlement sur l'école maternelle.

Compte-tenu du nouvel espace de restauration et de la réhabilitation de l'accueil de loisirs, ce dernier dispose de

sormais de 4 salles au lieu de 2 précédemment. Cette nouvelle configuration des locaux permet le développement d'ateliers variés après le déjeuner, tout en améliorant le bien être de l'enfant grâce à des activités et des pièces aménagées pour un retour au calme.

Les priorités de la restauration scolaire sont l'équilibre et la sécurité alimentaire, la détente, le bien être et l'autonomie, le développement d'ateliers éducatifs (danse, vidéo, lecture, calligraphie, échecs, créations manuelles, jardin pédagogique).



LA RESTAURATION SCOLAIRE (SUITE)

Budget de fonctionnement 2012

Le budget de fonctionnement de la restauration scolaire et de l'accueil périscolaire du midi (hors travaux de construction et de réhabilitation) est de **190 283€**.

Après déduction de la participa-

tion des familles (4.30€/repas pour 1 enfant ; 4.20€/repas pour 2 enfants ; 4.00€/repas pour 3 enfants), le reste à charge pour la commune est de **6.43€/repas**.

Environ 19000 repas sont con-

sommés tous les ans au restaurant scolaire.

18 agents du service enfance et jeunesse interviennent quotidiennement sur le temps de restauration scolaire.



JEUNESSE : CLUB JUNIORS ADOS

Le club juniors ados est un accueil de loisirs organisé par la commune pour les jeunes âgés de 10 à 17 ans. Lieu de rencontres et d'échanges, cette structure propose une multitude de loisirs adaptés à la demande et à l'âge des jeunes (programmation de sorties et loisirs sportifs, culturels et artistiques lors des mercredis et des vacances scolaires, soirées à thème, repas, séjours, ateliers radio et vidéo, aide aux devoirs pour les collégiens, animations 100% filles, etc).

Pour savoir qui vient aux animations, poster des commentaires, programmes, actu, etc :

<http://clubadossaintlye.blog4ever.com>



Club Juniors Ados

2012-2013

10-12 ans
13-17 ans

MERCREDIS LOISIRS

Jours-Heures	Agés	Animations	Tarifs
13h30-19h	+12 ans	-ACCUEIL LIBRE -ATELIER RADIO -PROJETS en COURS 	Carte d'adhésion 5€/an

ATELIERS

Jours-Heures	Agés	Animations	Tarifs
MARDI 17h45-19h15	Collégiens	AIDE aux DEVOIRS 	Carte d'adhésion 5€/an
VENDREDI 17h30-19h	+ 12 ans	VIDEO (création court métrage) 	Carte adhésion 5€/an

VACANCES SCOLAIRES

Jours-Heures	Agés	Animations	Tarifs
LUNDI au VENREDI	10/17 ans	PROGRAMME à la CARTE	Carte d'adhésion 5€/an + Tarif en fonction de l'activité

CLUB JUNIORS- ADOS MAIRIE St Lyé 6, rue des martyrs de la résistance 10180 St LYE

cja@saint-lye.fr

03.25.76.89.17
www.saint-lye.fr

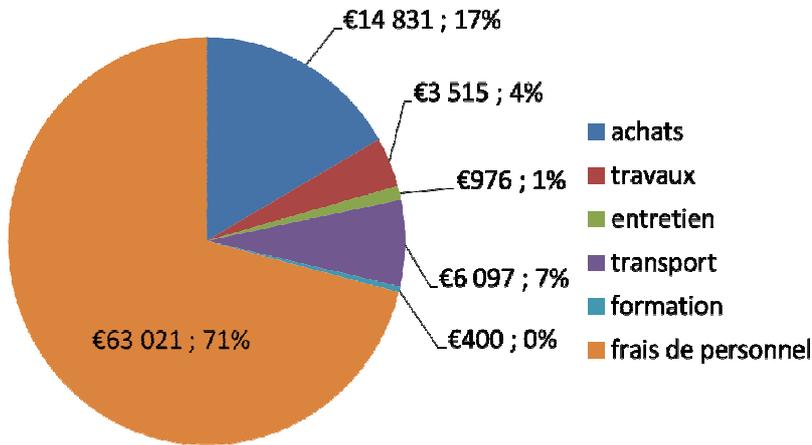
06.31.89.63.48

<http://clubadossaintlye.blog4ever.com>

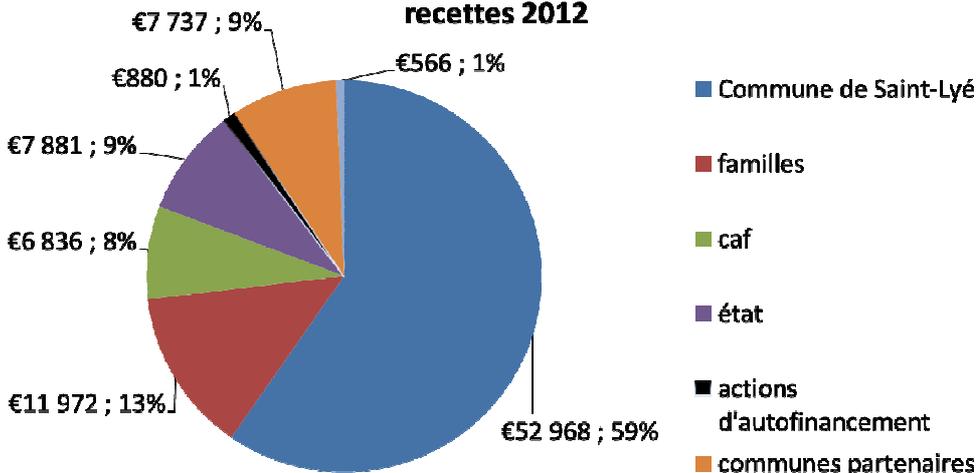
JEUNESSE (SUITE)

BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2012 88 840€

dépenses 2012



recettes 2012



SCOLARITE

La réforme des rythmes scolaires



Avec la publication du nouveau décret sur l'organisation du temps scolaire, la réforme des rythmes à l'école primaire (maternelle et élémentaire) est désormais engagée. Cette ré-

forme a pour objet de favoriser la réussite scolaire en améliorant les conditions d'apprentissage (notamment par le retour à une semaine de quatre jours et demi, par la mise en place d'activités pédagogiques complémentaires et l'allongement des temps d'activités périscolaires).

Le conseil municipal de Saint-Lyé va examiner dans les prochains jours, une demande de report de sa mise en application à la rentrée scolaire 2014-2015.

En effet, cette demande de report est motivée par deux raisons :

Le Conseil Général n'étendra pas au mercredi matin le service de transport scolaire lors de l'année scolaire 2013-2014.

La commune de Saint-Lyé souhaite prendre le temps nécessaire pour construire un projet d'organisation du temps scolaire et un projet éducatif territorial, avec l'ensemble des partenaires concernés.

NOUVEAUTE 2013



Les inscriptions se dérouleront auprès du responsable
du service enfance et jeunesse de la mairie

**Le lundi 13 mai de 09h à 12h et le mercredi 15 mai de 15h à 18h30
pour l'école maternelle.**

**Le mercredi 15 mai de 09h à 12h et le vendredi 17 mai de 15h à 18h30
pour l'école élémentaire**

La présence de la personne exerçant l'autorité parentale est indispensable

Pièces à fournir:

- Le livret de famille ou la copie intégrale de l'acte de naissance
- Le carnet de santé ou un certificat de vaccinations
- Une pièce d'identité du responsable légal
- Un justificatif de domicile récent
- Le cas échéant, un certificat de radiation de l'école précédente
- Le cas échéant, les conditions d'exercice de l'autorité parentale (jugement)

COLIS DES ANCIENS : PETITE EXPLICATION

Depuis plusieurs décennies, la commune a pris l'habitude d'offrir à ses anciens, en étrennes, un colis de fin d'année. Pendant de nombreuses années, ce fut un colis de type «épicerie», qui pouvait se justifier à une époque où nos séniors connaissaient des conditions de vie plus difficiles qu'à l'heure actuelle, même si la vie n'est pas simple tous les jours pour certains.

Les temps et les municipalités ont changé et le CCAS a alors décidé de faire de ce sac d'épicerie, quelque chose de plus festif, s'adressant soit à une personne seule, soit à un couple. (critère d'âge : 70 ans).

Le bureau du CCAS a alors opté pour des produits de qualité, dignes des fêtes de fin d'année.

Cette année, nous avons offert 140 colis pour personne seule et 98 colis pour couple. Nous apportons de l'attention quant au choix des produits, nous essayons de privilégier des fournisseurs locaux, notre but : vous faire plaisir, vous offrir un petit plus pour vous gâter.

Cette année, notre objectif ne semble pas avoir été atteint au vu des réclamations arrivées en mairie : colis trop petits (!), pas assez copieux (!)...

Certains ont reconnu que la qualité y était et que c'était bon !!! Quand même !

Qu'allons nous décider au CCAS ? Retour au paquet de café, de pâtes, à la boîte de petit pois, à la tablette de chocolat, aux biscuits secs et au jambon sous vide ?

Supprimer le colis mais le remplacer par quoi ? : le repas des anciens auquel participe à peine un quart des lyotains concernés ? Un spectacle-animation comme celui offert aux enfants de la commune ? Ou rien !? Ce serait dommage pour certains.

Les temps sont durs, mais à Saint-Lyé les personnes âgées en difficulté matérielle sont l'exception.

Toutes ces critiques ont été malvenues et sont regrettables. Des suggestions constructives auraient été acceptées et bien reçues.

Le maire-adjoint,
Françoise NIDA
Membre du CCAS

ASSOCIATION : CLUB DES MYOSOTIS

Le club des Myosotis de Saint-Lyé a été créé en 1979, cela fait 34 ans.

De nombreux présidents ont travaillé pour notre club. Derrière nos anciens présidents, Druiez, Godefert, Fontbonne, Hémary, notre présidente actuelle est Madame Jocelyne Manjard.

Notre association comprend 53 membres sous la responsabilité du conseil d'administration et du bureau.

Le club propose chaque mardi après-midi, belote, tarot, scrabble. En cours d'année, 3

repas au club, 2 voyages, 3 concours de belote interclubs et 2 fois à Noël et Pâques, les enfants du centre de loisirs (maternelle) auxquels nous offrons quelques friandises, viennent nous rendre visite.

Le club est ouvert à toutes propositions pour d'autres activités et invite les personnes souhaitant partager ces moments de détente à venir nous rejoindre.

Dans les propositions qui vous sont faites

pour le moment, un après-midi art floral, 2 fois par mois. Si vous êtes intéressé, venez nous rejoindre tous les mardis à partir de 14 heures.

Bienvenue à tous.





BIBLIOTHEQUE

En 2012, la bibliothèque a enregistré 62 nouveaux inscrits, permettant ainsi d'établir une fréquentation stable des lecteurs.

8692 documents ont été empruntés, stable par rapport à

2011 qui avait connu une forte augmentation (8766)

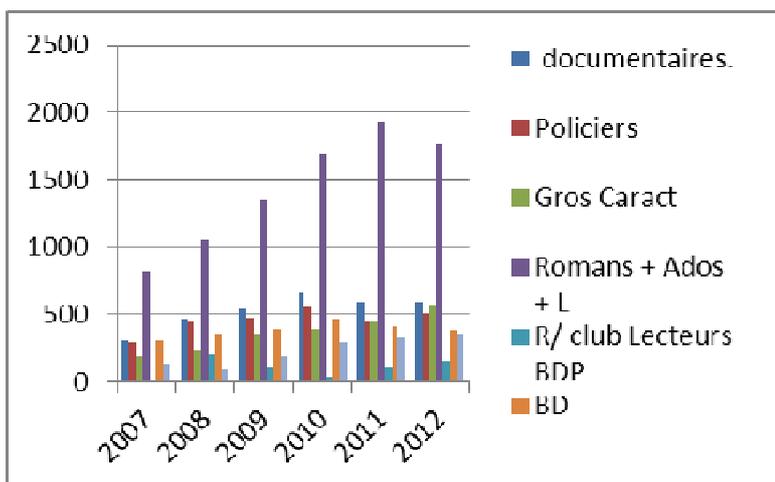
Fond de livres appartenant à Saint-Lyé (hors revues) : Enfants : 1333 - Adultes : 2689 soit un total de 4022

Fond de livres appartenant à la bibliothèque départementale de prêt : 2581

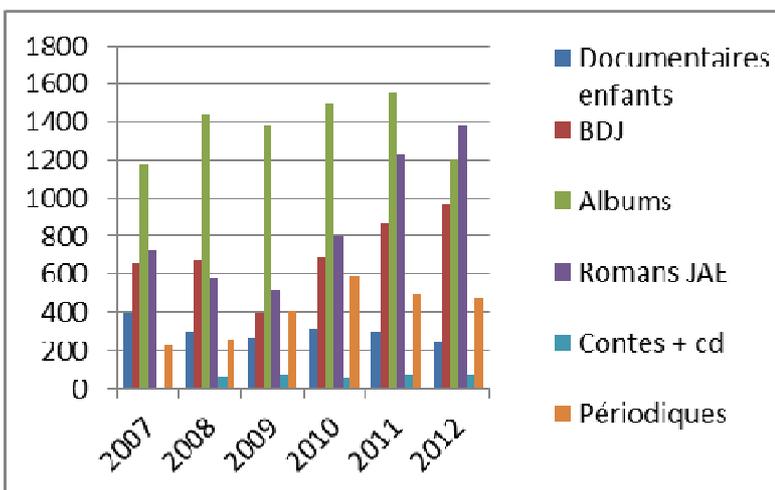
Soit un total de : 6603 livres + 784 revues



Prêts adultes/ados de 2007 à 2012



Prêts enfants de 2007 à 2012



Réunion club lecteurs

LIVRES SELECTION BDP

Le jeudi 21 mars 2013

à la bibliothèque de Saint-Lyé (salle à l'étage) à partir de 19 h 30

Julie Otsuka : Certaines n'avaient jamais vu la mer.

Claire Keegan : A travers les champs bleus.

Patrick Deville : Peste & choléra.

Antoine Choplin : La nuit tombée.

Margaux Fragoso : Tigre, tigre !.

Elsa Osorio : La capitana.

Laure Adler : A ce soir.

Jean Echenoz : 14.

Thierry Beinstingel : Ils désertent.

Lionel Duroy : Ecrire.

Inscription conseillée pour le spectacle.

A la bibliothèque, par mail :

bibliotheque.stlye@wanadoo.fr

ou par tel au 03.25.81.32.47

Préciser nom, prénom, âge, et n° tel



Spectacle pour les enfants de 5 à 12 ans

A la bibliothèque salle à l'étage pendant les vacances d'avril

Lundi

1er avril 2013

Chasse à l'oeuf

Commune de Saint-Lyé -
Imprimé par nos soins



Dans le parc
de la mairie

Pour les
enfants de
Saint-Lyé
âgés de
18 mois à
6 ans

Sans
inscription



Ouverture de la chasse à 10h30

Les œufs seront rassemblés dans des paniers et redistribués
équitablement à tous les enfants



CHANGEMENT DE JOUR

ÉTAT CIVIL*



Naissances

Anas Samir le 19 novembre 2012
Lili-Rose Morin le 3 décembre 2012
Dylan Desnoyers le 12 décembre 2012
Leana Lenfant le 25 décembre 2012
Lucas Simon le 4 janvier 2013
Jade El Idrissi Laaguri le 7 janvier 2013
Mathys Ianz le 7 janvier 2013
Katie Véron le 13 février 2013

Décès

Yvonne Gallois le 11 décembre 2012
Michel Guillaume le 16 décembre 2012
Béatrice Soulez le 29 décembre 2012
Paul Meurville le 16 janvier 2013
Michel Richard le 28 janvier 2013
Roger Florentin le 29 janvier 2013
Roland François le 31 janvier 2013
Christian Videt le 25 février 2013



*Seules les personnes recensées dans nos registres sont retranscrites dans l'état civil du bulletin municipal



AGENDA

Dimanche 31 mars : foulées du Melda (course pédestre) et Prix (course cycliste) de Saint-Lyé
Lundi 1er avril : chasse à l'œuf
Dimanche 7 avril : vide grenier Grange l'Évêque
Dimanche 2 juin : vide grenier Saint-Lyé



BOÎTE À IDÉES ET SUGGESTIONS

Le conseil municipal étudiera toutes les propositions qui seront déposées mais il n'est possible de répondre qu'aux questions nominatives. Merci de laisser vos coordonnées.

Cette partie est faite pour vous : donnez vos idées, vos suggestions (à retourner à la mairie), possibilité également par mail sur le site de la commune <http://www.saint-lye.fr>

Numéros utiles



Mairie	03 25 76 60 07
Mairie annexe	
Grange l'Évêque	03 25 76 65 25
<i>Uniquement les vendredis de 18h30 à 19h30</i>	
<hr/>	
<i>Écoles de Saint-Lyé</i>	
Maternelle	03 25 76 51 63
Primaire	03 25 76 63 58
<i>Écoles de Grange l'Évêque</i>	
Maternelle	03 25 76 68 16
Primaire	03 25 76 65 25
<hr/>	
Accueil de loisirs	
Restaurant scolaire	03 25 80 89 68
Club juniors ados	03 25 76 89 17
Bibliothèque	03 25 81 32 47
Point social	03 25 76 12 91
Conciliateur	06 85 37 66 11
<hr/>	
Dépannage électricité	08 10 33 30 10
Sogéa (canalisation eau et tout à l'égout)	03 25 43 22 22
Urgence sécurité gaz	08 00 47 33 33
Gaz France DolceVita	09 69 32 43 24
Raccordement gaz	08 10 22 40 00
<hr/>	
La poste	03 25 76 60 00
Admr	03 25 41 06 83
<i>Services d'urgence</i>	
Police municipale	06 78 00 48 78
Gendarmerie	17
Brigade de Barberey	03 25 42 32 90
Pompiers	18
Samu	15